

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (à la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

La Criminalité en France

Nous empruntons à la *France judiciaire* (9 février 1901. — Pedone, éditeur, Paris) les intéressantes remarques qui suivent :

« Les indications fournies par le compte général de l'administration de la justice criminelle, en 1898, acquièrent aujourd'hui d'autant plus de valeur qu'elles semblent, dans leurs données générales, encourager les efforts de ceux qui poursuivent la réforme et l'adoucissement de notre législation pénale. »

On sait, en effet, que depuis quelques années, la sévérité des tribunaux, sans se relâcher, a connu certains tempéraments, notamment celui qu'a apporté la loi de sur-sis. D'autre part, le régime pénitentiaire s'est adouci et s'est mis en harmonie avec les exigences de la psychologie criminelle et de la psychiatrie. La loi du 5 juin 1875 avait établi le régime de l'emprisonnement individuel, pour l'amélioration morale du condamné. La loi du 26 mars 1891 a permis la libération conditionnelle dans le but de prévenir la récidive en permettant l'amendement du coupable.

Le résultat de ces différentes mesures humanitaires a été une diminution du nombre des crimes et délits.

Les 3,201 accusés traduits en 1898 devant le jury constituaient une réduction de 252 unités sur l'année précédente. « De 1894 à 1898, il s'est manifesté, à l'égard des affaires jugées par les tribunaux correctionnels, une réduction dont il est impossible de contester l'importance. Après avoir été de 180.806, année moyenne, en 1881-1885, le nombre de ces affaires s'est élevé à 190.308 en 1886-1890 ; à 194.673 en 1891 et à 206.326 en 1894. » Mais depuis 1894 le nombre des affaires jugées n'a cessé de décroître et il est tombé à 196.295 en 1895, 186.000 en 1897, 181.821 en 1898. Soit en 5 ans une diminution de 12 p. 0/0.

Le nombre des récidives s'est abaissé lui aussi de 106.234 en 1894 à 94.721 en 1898.

Sur plus de 100.000 détentions préventives, il y a eu 17.643 mises en liberté par le ministère public, 4.217 ordonnances de non lieu, 2.740 acquittements. On voit à quelles erreurs on s'exposait en comptant comme on l'a fait souvent toutes les personnes arrêtées au nombre des criminels. Ce qu'il faut considérer ce sont les condamnations, et, malgré la tristesse qu'elles nous inspirent, nous constatons avec quelque satisfaction que leur nombre encore effrayant, diminue chaque jour. Un peu plus d'humanité encore et nous aurons un progrès plus marqué dans ce sens.

Georges LOIRE.

L'Élection du XI^e arrondissement

Dimanche a eu lieu le scrutin de ballottage du XI^e arrondissement. Cette élection attendue par tous avec impatience, mettait en présence le nationalisme et le républicanisme.

Toutes les forces cléricales, nationalistes, réactionnaires patronnaient le maire d'Alger, Max Régis ; tous les républicains de toutes

nuances, soutenaient le socialiste Allemane.

La lutte a été des plus rudes : tous les jours, c'étaient conflits et bagarres entre les partisans des 2 candidats : les injures les plus grossières étaient imprimées et affichées sur tous les murs de l'arrondissement, par les nationalistes.

Malgré tout, la victoire est restée aux républicains : grâce à une admirable discipline, Allemane un des leaders du parti socialiste a battu l'italien Max Régis.

C'est un grand triomphe pour la République.

Il y a quinze jours au premier tour de scrutin, le résultat était le suivant :

MM. Max Régis, nationaliste	2.718 voix.
Allemane, socialiste	2.108 —
Legrain, radical	1.579 —
Faberot, socialiste	1.292 —
Peiffer, répub. modéré	481 —

Entre le 1^{er} et le 2^e tour, MM. Legrain et Faberot s'étaient désistés en faveur d'Allemane, et Peiffer en faveur de Régis.

Voici le résultat du 2^e tour.

Inscrits	12 326	: votants	7.985	: blancs	208.
MM. Allemane,	4.255	voix, élu.			
Régis	3.347	—			
Divers	175	—			

Les résultats ont été accueillis par d'enthousiastes acclamations : une foule énorme massée devant la mairie du XI^e arrondissement, a acclamé et l'élu et la République.

En province comme à Paris, la satisfaction est générale : tous les républicains de toutes nuances, hostiles à la réaction, se félicitent du résultat de dimanche, qui est l'écrasement du parti nationaliste.

EN CHINE

Le Châtiment des Coupables

L'empereur Kouang-Su a décidé que les chefs du mouvement boxer subiront les peines suivantes : Tchouang est condamné à se suicider ; les princes Tuan et Lan sont bannis ; Yu-Hien sera décapité ; Tung-Fuh, Stang-Yin-Yuïen, Tchan-Chou-Kio seront dégradés ; les familles de Hiu-Tong et de Kang-Yi, qui sont morts, seront privés des faveurs impériales.

« Les ministres ont reçu trop tard la traduction de la communication de l'édit impérial annonçant le châtiment des coupables. Ils en délibéreront lundi prochain. Il n'est pas probable qu'ils se contentent de cet édit, qui ne fait pas plein droit à leurs réclamations et qui n'est qu'une répétition des offres déjà faites par les plénipotentiaires. Ils pensent, néanmoins, qu'après le nouvel an chinois, ils obtiendront, en insistant, toutes les satisfactions qu'ils exigent. Les ministres ont étudié ce matin la question des indemnités et des plans de fortifications et de concessions pour les légations étrangères. Ils sont tombés d'accord sur le point que leur juridiction ne s'étend qu'aux pertes subies par leurs nationaux respectifs et qu'il appartient à leurs différents gouvernements d'établir le coût des opérations militaires. »

INFORMATIONS

Vol de papiers diplomatiques du Docteur Leyds

Samedi soir, le docteur Leyds, représentant du Transvaal à Bruxelles, revenait des fêtes de la Haye. En rentrant chez lui, il faisait

poser ses malles dans le vestibule de la maison qu'il habite, rue de Florence. Quelques instants après, on constatait que des voleurs s'étaient introduits dans la maison à l'aide de fausses clés et avaient enlevé la valise contenant des papiers diplomatiques. La police a ouvert une enquête.

Les Grèves

Les grèves à Chalon-sur-Saône, à Montceau-les-Mines continuent.

Plusieurs manifestations ont eu lieu, au cours desquelles, divers grévistes ont été mis en état d'arrestation.

L'élargissement des prisonniers a été refusé par le procureur général.

À Montceau-les-Mines le calme dure toujours.

À Paris les couturières manifestent devant les grands magasins de la rue de la Paix.

Elles réclament une augmentation de 1 franc par jour.

Mais aucun incident ne s'est produit.

Nouvelle pièce de monnaie

L'Officiel dit qu'une nouvelle pièce de monnaie divisionnaire est à l'étude, Elle serait de deux centimes et demi.

CHRONIQUE LOCALE

Les piles du pont Valentré

M. Rey, député de l'arrondissement de Cahors, vient de recevoir du ministre de l'intérieur et des cultes la lettre suivante :

Paris, le 15 février 1901.

Monsieur le député,

Vous avez bien voulu signaler à mon attention la demande présentée par le conseil général du Lot à l'effet d'obtenir de l'Etat une subvention extraordinaire de 10.000 fr. pour la réparation du pont Valentré à Cahors.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les crédits mis à ma disposition m'ont obligé à limiter à 5.000 fr. la participation de l'Etat dans la restauration de l'ouvrage dont il s'agit, mais j'ai reçu de M. le préfet du Lot l'assurance que cette somme, ajoutée aux fonds votés par le conseil général, permettra d'effectuer les travaux les plus urgents. Agrérez, monsieur le député, etc etc.

M. Depeyre et le Fonctionnarisme

Dans un article frappé au coin du bon sens, exempt de toute passion et aussi remarquablement écrit que profondément pensé, M. Etienne Depeyre condamne le développement à outrance du fonctionnarisme.

Je suis loin, bien loin de partager les opinions politiques de M. E. Depeyre ; mais je connais la sincérité de ses convictions, la hauteur de ses vues, la largesse de ses idées et il ne me déplaît point de rendre hommage à un tel adversaire du régime républicain. M. Depeyre explique — victorieusement à mon sens — que le fonctionnarisme s'est développé en raison directe du nombre des classes sociales qui ont pu l'aborder. Je pense avec lui que la démocratie, si longtemps tenue à l'écart des fonctions publiques, les a non seulement envahies — de cela je ne me plaindrais point — mais a eu le grand tort de les considérer comme l'arche sainte du bonheur et de la bonne tranquillité... bourgeoise.

Il n'est pas douteux que, particulièrement, nos champs sont désertés trop souvent par de braves et intelligents cultivateurs qui essayent de décrocher la « place » rêvée.

S'ils ne l'obtiennent point, ils restent sur le pavé de nos grandes villes.

Avec beaucoup de justesse et non moins de élan vers le fonctionnarisme ne procède point d'une forme quelconque de gouvernement, mais d'une évolution sociale dont les phases apparaissent bien nettes depuis l'Ancien Régime jusqu'à nos jours en passant par la Révolution Française.

J'aurais voulu que M. Depeyre voulût bien constater en même temps un fait autrement important : l'essor merveilleux des idées de solidarité et de mutualité. Le fonctionnarisme a pu être une exagération spéciale qu'il serait facile de justifier, la Mutualité étendant ses ailes larges et bienfaisantes sur le territoire, est et demeurera l'honneur, le phénomène marquant de notre époque. C'est en elle que réside l'avenir du pays républicain ; c'est par elle qu'à mon avis seront réalisés tous les progrès, que seront supprimés tous les abus possibles, mais souvent inévitables.

M. Depeyre dit très crânement à l'aristocratie : « Le peuple, devenu le souverain maître, accède aux fonctions publiques et les accapare ; vous qui êtes l'élite (?) jetez-vous donc résolument du côté de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. »

Et si ce langage de M. Depeyre pouvait être écouté par ceux à qui il est adressé, je me tournerais à mon tour vers les républicains, vers les plébiens, et je leur dirais : « Vous êtes les travailleurs intelligents, vous êtes le nombre, vous êtes les fils de la Révolution, ne vous ruez donc point à l'assaut des fonctions publiques ; restez aux champs, restez à l'atelier ; affirmez-y chaque jour votre amour de l'indépendance, votre soif de la liberté. Vous êtes les maîtres incontestés de toutes les branches de l'activité nationale ; ne les livrez pas aux mains d'une aristocratie fortunée qui en ferait un jour des armes contre vous. »

Voilà ce que je dirais à mes frères républicains, s'ils consentaient à m'écouter et à m'entendre.

M. Depeyre sera-t-il entendu par l'Aristocratie ?

Serai-je moi-même écouté par la Démocratie ? ?

CARNAVALADES

Le Carnaval s'en va, les roses vont éclore. Sur le flanc des côteaux déjà court le gazon.

Si le délicieux poète qui saluait ainsi les premiers sourires du printemps, pouvait voir l'aspect désolé de notre vieux Cahors couvert de neige, hérissé de verglas ; s'il entendait les cris rauques et plaintifs des quelques malheureux pierrots que cingle la bise du boulevard presque désert ; s'il lisait nos feuilles locales empreintes d'une froide mélancolie, je gage qu'il retournerait bien vite au Parnasse — sa demeure dernière — pour y contempler de plus haut la tristesse de ce Carnaval.

Les chroniqueurs cadurciens en sont réduits eux-mêmes à une note triste ou à des sujets à côté. C'est ainsi que le distingué directeur du *Quercinois*, dans une causerie charmante — celle du dimanche... gras — nous dépeint la scène très connue, très pittoresque et très couleur locale, de la mort du « cochon » familial.

Seul, dans sa *Terre*, Zola a donné des descriptions aussi saisissantes et aussi suggestivement réalistes. Les chiens « efflanqués et hirsutes pourléchant leurs ba-

bines sanglantes, les « rûles d'agonie », tout le préambule de la « fête du porc » est peint par M. Francis Maratuech avec cette sûreté de lignes que l'on se plaît à admirer.

La politique elle-même trouve sa place dans cette affaire et j'apprends pour ma part que,

la saucisse est démocratique,
le saucisson, libre-penseur,
l'andouille, réactionnaire.

J'avais toujours cru que, dès avant Rabelais, la saucisse s'était imposée à tous les degrés de l'échelle sociale, et j'ignorais que parmi les libertés qui ont pu être concédées au saucisson, se trouvât celle de « penser ».

Mais pourquoi — et j'observe que je ne renverse point la proposition — pourquoi, dis-je, l'andouille est-elle d'essence réactionnaire ?

Qu'importe !

En revanche, « le sang du cochon se marie très bien avec l'ail des boudins et donne

« à nos fils la force et la grâce à nos filles. »

Cette glorification du cochon dans un chapitre que lui consacre M. Francis Maratuech m'aurait séduit par sa forme exquise si — *in cauda venenum* — l'auteur voulant, dit-il, réhabiliter un animal généralement incompris, ne lançait à la pauvre bête un reproche sanglant :

Le cochon, dit M. Maratuech, c'est comme le Budget : gras à lard « il ne rend pas » ce qu'il coûte.

A qui M. Francis Maratuech a-t-il voulu réserver l'excès d'honneur ou d'indignité ?

Est-ce au Budget de la République ??

Est-ce au cochon quercinois ???

A. M. G. Pagès-du-Port

Pourquoi vous insurger ainsi contre la logique, cher Monsieur, et pourquoi ne pas répondre point par point à mon article du 12 ?

Vous reconnaissez au « Promeneur » le droit de répondre à M. Trick ; mais vous voudriez lui interdire celui de toucher à M. Pagès-du-Port.

Et moi qui suis loti de quelque naïveté, j'avais cru que M. Pagès-du-Port et M. Trick représentaient deux personnes en une seule, dont M. Francis Maratuech était une manière d'..... Esprit saint !!

Me suis-je bien trompé ???

J'ai analysé les leaders-articles revêtus de votre signature ; j'y ai relevé votre haine pour les *Anglais* ; j'ai constaté que ces voisins vous faisaient voir rouge et vous mettaient en mauvaise humeur.

Je ne les aime pas plus que vous, je vous en donne l'assurance ; mais j'estime qu'avec certains ennemis il faut de la prudence et de la résignation. Et voilà pourquoi je vous suppliais de ne pas écouter Mercier qui est trop agressif.

Soyons patriotes, mais pratiques, vous disais-je. Les Anglais ont une telle habitude du débarquement que nous aurions mauvaise grâce à vouloir leur donner des leçons sur ce point en allant débarquer chez eux à l'instigation de Mercier.

L'affaire de Vaucrose m'a fourni l'occasion de vous faire connaître mon sentiment sur la justice républicaine.

Les élections de Rennes et de Montmédy, nous ont quelque peu divisés.

Mais à aucun moment, cher Monsieur, l'idée ne m'est venue de vous injurier. Discuter vos articles fut et restera mon unique but.

C'est sous la signature du « Promeneur » que je poursuivrai ma petite tâche ; et je vais vous en donner la raison — elle tient en deux mots.

Avec mon directeur je vous répète que le pseudonyme est un droit ; de ce droit j'entends user librement. Si j'en abuse un jour.... je vous renverrai à mes déclarations dernières que vous avez admirablement saisies et qui sont en parfait accord avec les déclarations similaires de votre..... homonyme Trick.

Vous ne me répondez plus, dites-vous... que sous la signature Trick. Merci mille fois, cher Monsieur, de me donner ce charitable avis.....

LE PROMENEUR

Comité du monument Gambetta

A ÉLEVER A BORDEAUX A LA MÉMOIRE DU GRAND PATRIOTE

Nous recevons la lettre suivante :

Bordeaux, le 18 février 1901.

A Monsieur le Directeur du « Journal du Lot »,
Monsieur le Directeur.

Un Comité s'est constitué à Bordeaux en vue de l'érection d'un monument à la mémoire de Léon Gambetta et en souvenir de la défense nationale.

Monsieur le statuaire Dalou et M. l'architecte Formigé sont chargés de son exécution.

En formant leur projet les initiateurs de l'œuvre ont voulu marquer par un monument durable et digne de lui, dans la ville même où siègeait le Gouvernement de la défense nationale pendant la période la plus tragique de l'année terrible, la reconnaissance due à Gambetta pour avoir su relever les courages et sauver du moins l'honneur de la Patrie avec le concours de tous.

Ils ont voulu aussi rappeler l'œuvre politique du grand patriote, son dévouement sans limite à la démocratie, ses efforts pour rapprocher tous les enfants de la grande famille républicaine. Les instigateurs de l'œuvre ont voulu enfin rappeler, honorer et donner en exemple tout ce qu'il y avait de haut, de généreux et de bon en Gambetta, qui reste toujours le modèle à suivre pour tous ceux qui aspirent à diriger le gouvernement de la République. Messieurs les Présidents du Sénat, de la Chambre des députés, Monsieur le Président du Conseil, Messieurs les

ministres et de nombreux sénateurs et députés et les personnalités les plus marquantes de notre Pays ont accordé leur patronage au Comité Bordelais. Il reste maintenant à ouvrir une souscription publique pour procurer les fonds nécessaires à l'érection du monument ; de nombreux journaux nous ont promis leur concours. Permettez-moi Monsieur le Directeur de vous demander celui du *Journal du Lot*. En nous l'accordant vous vous associez à une œuvre de concorde républicaine et vous deviendriez membre correspondant du Comité Bordelais pour l'érection du monument à la mémoire de Léon Gambetta et en souvenir de la défense nationale.

J'espère Monsieur le Directeur que vous voudrez bien accueillir la demande que j'ai l'honneur de vous adresser, et je vous prie d'agréer avec mes remerciements anticipés, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Président du Comité.

Illisible

Nous ferons parvenir au Comité de Bordeaux les fonds qui nous seraient remis par nos lecteurs.

Nécrologie

Nous apprenons la mort de M^{me} Dutour, supérieure de l'hôpital-hospice de Cahors, décédée lundi matin à 6 heures.

Depuis 50 ans, M^{me} Dutour s'était dévouée au service des hôpitaux.

Elle laisse à Cahors d'unanimes regrets.

GRAND BIORAMA

LES COURSES DE TAUREAUX A CAHORS

Tout comme à Toulouse et Béziers, Cahors possède en ce moment une arène tauromachique au Grand Biorama des allées Fénelon.

En effet, l'on peut assister chaque soir, à des courses de taureaux avec mise à mort de l'animal, bien que ce soit défendu, ce qui prouve que Cahors est une ville privilégiée.

Et ces courses ne sont pas, comme on dit, de la frime. Les cornes du taureau sont très pointues et les taureaux eux-mêmes, pleins de férocité.

Ils regardent le public d'un œil farouche, peu rassurant, puis, d'un bond, se jettent sur un cheval qu'ils éventrent et reprennent leur course à la suite des picadores qui, doués d'une agilité prodigieuse, les évitent toujours.

Aussi, au risque de nous faire traiter de barbares, nous avouons que nous trouvons ce spectacle très attrayant, et nous engageons tous nos lecteurs à l'aller voir.

Les amateurs de luttes sanglantes y trouveront un charme inouï ; mais, chose bizarre, les gens qui se trouvent mal, en voyant saigner un poulet, peuvent également y aller en toute sûreté : on éventre des chevaux, mais le sang ne coule pas, et le taureau qu'on met à mort se porte fort bien,

puisqu'il recommence le lendemain et qu'on le tue tous les soirs.

Ce spectacle est aussi intéressant qu'une vraie course, puisque, en effet, c'en est une véritable, et il a ce double avantage de coûter moins cher et de ne pas remplir d'effroi les âmes sensibles.

D'autres scènes animées, comme la Lune à 1 mètre, l'auberge ensorcelée, l'assaut des Chasseurs Alpains etc., etc., et les évolutions lumineuses de Miss Betsy Régina, soulèvent également l'enthousiasme des spectateurs qui sont très nombreux aux soirées du Biorama.

Aujourd'hui, mardi-gras, à 3 heures matinée.

Demain mercredi, changement complet du programme.

Cendrillon, féerie fantastique du théâtre du Châtelet en 500 transformations.

Une visite animée à l'Exposition de 1900.

La guerre au Transvaal en 7 tableaux plus une nouvelle série de Scènes animées.

Tous les soirs à 8 1/2.

Matinée jeudi à 3 heures

Arrestations

Samedi matin, dès que le vol commis la nuit au café de Bordeaux, fut connu, la police dont les soupçons s'étaient portés sur un nommé Maniot, descendu à l'hôtel de la Poste, se mit à la recherche de cet individu.

Mais celui-ci était parti le matin même par le train de Capdenac.

Immédiatement, la police, télégraphia à tous les chefs de stations de la ligne de Cahors à Capdenac, en leur donnant le signalement du voleur, qu'en effet, la police de Capdenac put mettre en état d'arrestation à l'arrivée du train et écroué à la prison de Villefranche.

Maniot a déjà été condamné par le tribunal de Cahors pour un vol qu'il commit il y a 3 ans à la gare de notre ville : actuellement, il était sous le coup d'un mandat d'arrêt lancé par le parquet de Figeac, où Maniot aurait volé à la gare et commis une tentative de meurtre sur un employé.

Ajoutons pour compléter nos renseignements, que cet individu est très dangereux, qu'il est toujours porteur d'armes telles que revolver, canne à fusil et poignard.

Sa capture est très importante : Maniot est à peine âgé de 20 ans.

Dimanche matin, la police arrêtait également un individu que l'on croit être un complice de Maniot dans les divers vols commis aux cafés Tivoli et de Bordeaux.

On a trouvé sur lui une somme de 35 fr., un couteau-poignard avec cette inscription sur la lame « Vendetta Corsa » : il était également porteur d'une chaîne d'une certaine valeur.

Cet individu n'avait sur lui aucun papier, et a déclaré exercer la profession de maquignon, puis de contrebandier : il a toutefois avoué qu'il avait été déjà condamné pour divers méfaits.

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XVII

CIGARETTE DEVIENT FEMME

— Mais vous m'avez demandé ce que c'était que Marquise. Eh bien, il était ce que vous êtes, un aigle parmi des oiseaux de proie, un gentilhomme dans le rang. Dieu ! qu'il était beau ! Personne n'a jamais su son vrai nom, mais on pensait qu'il était d'origine autrichienne, et nous l'appelions Marquise parce qu'il avait la peau blanche comme une femme et qu'il était très délicat dans toutes ses manières. Marquise se battait comme tous les diables, et il était fier !... à peu près comme vous ! Voilà qu'un jour quelque chose alla mal sur le terrain des manœuvres. Il n'y avait pas de reproches à faire à Marquise, mais on crut qu'il avait commis une faute, et un adjudant le frappa : fic-flac, comme cela !... à la figure avec une cravache. Marquise avait sa baïonnette au bout du fusil... il était aux turcs..., et avant que nous sachions ce qui s'était passé, la baïonnette avait traversé la poitrine et était sortie par l'épine dorsale, et l'adjudant tomba raide mort comme un chat, inondé de

sang. « — Je descends d'une grande race qui n'a jamais supporté l'insulte sans y répondre par la mort, » ce fut tout ce que dit Marquise, quand on s'empara de lui. On le fit passer devant un Conseil de guerre ; il ne voulut jamais dire de quelle famille il était. On le fusilla... Il faut bien conserver la discipline... et je le vis avec cinq blessures dans la poitrine et ses beaux cheveux dorés tous souillés par le sable et la poudre, couché près de la tombe ouverte où on le jeta comme si ce n'eût été qu'un chien mort ; nous n'en avons jamais su davantage sur lui.

Le rire radieux de Cigarette avait disparu et sa voix insouciant s'altéra en prononçant ces derniers mots.

La pétulante petite brunette, en racontant l'histoire d'une vie sans nom, n'empruntait son éloquence, tout simple et tout bref qu'avait été son discours, qu'à son sujet.

L'impression mélancolique n'en était que plus profonde parce que l'insouciant petite bacchante de l'As-de-Piquis était devenue grave un instant, pendant qu'elle le racontait.

Puis, toujours sérieuse, elle pencha son visage animé plus en dehors.

— A présent, — dit-elle d'une voix très basse, — si vous vous mutinez aussi, on vous fusillera comme Marquise et vous mourrez comme lui.

— Eh bien ! — répondit-il d'une voix lente, — pourquoi pas ? La mort ne m'inspire pas une grande terreur ; je la brave tous les jours pour la solde d'un simple soldat ; pourquoi n'en pas courir la chance pour l'amour et la

défense de mon honneur ?

— Bast ! depuis que le monde existe, les hommes vendent leur honneur pour être tranquilles tous les jours ! — dit Cigarette avec une ironie qui tirait un triple réverie de l'argot dont elle était revêtue. — Mais il n'y a pas que vous. Voyons... l'exemple donné par vous, et la moitié du régiment va se mutiner aussi. C'est une rude besogne que d'obéir au colonel Châteauray, et, si vous donnez le signal de la révolte, les trois quarts de vos camarades vont se joindre à vous. Maintenant, comment cela finira-t-il, hein, mon brave !

— Dis-moi... tu es soldat toi-même ?

— Oui... je suis soldat ! — dit Cigarette entre ses dents, tandis que ses yeux s'animaient et que sa voix baissait à un degré qui avait une signification terrible, comme les feux des tirailleurs exécutés avant qu'une grande bataille commence. — Et j'ai vu la guerre... non pas la guerre de parade, mais une guerre sérieuse... la guerre où les hommes tombent comme des grêlons, combattent comme des tigres et étouffent comme des chiens enragés, la gorge remplie de sang et de sable... où les roues des canons passent sur des membres broyés, et où les chevaux chargent au grand galop, sur des têtes vivantes, leurs fers en faisant jaillir la cervelle avant que la mort leur ait fait perdre connaissance. Oh ! oui, je suis soldat et je vais vous raconter une chose que j'ai vue. J'ai vu des soldats se révolter, tout un escadron, parce qu'ils désertaient leur chef et qu'ils aimaient deux de leurs sous-officiers ; et j'ai vu comment cela a fini..

quelques centaines d'hommes aveuglés et ivres de désespoir, réduits aux abois par autant de milliers, cernés entre quatre lignes d'acier et d'artillerie, et mitraillés par une demi-batterie... Décharges sur décharges, comme le tonnerre... jusqu'à ce qu'il ne restât pas un homme vivant et qu'on ne vit plus qu'une masse qui se soulevait en gémissant, au milieu d'une fumée noire. Voilà ce que j'ai vu, vous ne me le ferez pas revoir.

Son visage était devenu très sérieux, très sombre, presque tendre ; il y avait comme une pointe de sentiment grave et même profond dans ses paroles expressives auxquelles le ton et l'accent prêtaient une plus grande signification qu'il n'y avait dans les simples mots.

La petite bohémienne gardait son insolence quand elle plaidait pour ses enfants, pour ses camarades ; et la malicieuse favorite du camp ne traitait jamais légèrement ce qui touchait la France qu'elle aimait... la France que seule au-dessus de toute chose dans son insouciance vie elle tint en honneur et en respect.

— Vous ne me ferez pas revoir cela ! — dit Cigarette en se penchant de nouveau et en fixant sur lui ses yeux qui ressemblaient à un ruisseau d'eau sombre étincelant cependant sous les rayons du soleil. — ils lèveraient à votre commandement et ils seraient fauchés comme du blé. Vous ne le voudrez pas ?

— Jamais ! je t'en donne ma parole.

Cette promesse partait du cœur.

(A suivre.)

Il a été écrivain hier matin à la maison d'arrêt.

A l'heure où nous mettons sous presse, nous apprenons, malgré toute invraisemblance, que cet individu a été relaxé.

Théâtre de Cahors

Nous rappelons à nos lecteurs que c'est vendredi 22 février que doit être donnée la Représentation de :

LA PASSION

Drame à Grand Spectacle avec Chant.

Nous savons que cet ouvrage a été monté par M. Monti, avec un soin méticuleux, que rien n'a été négligé pour assurer le succès de cette soirée unique, au cours de laquelle on entendra **Les Rameaux** (de Faure) et le **Duo du Crucifix** chantés par M. Villars et Bonniol de l'Opéra-Comique, et M^{lle} Marthem des Concerts Colonne. Aussi nous ne saurions trop le répéter, cette représentation s'adresse non seulement aux familles, mais aussi à tous les amateurs de bon spectacle, et nous désirons vivement que la salle soit comble pour applaudir les excellents interprètes de cette œuvre éminemment saine, morale et artistique.

Arrondissement de Cahors

MONTCABRIER. — Foire. — Belle foire mais cours un peu plus lents que les dernières foires, sur les bœufs.

- Veaux de 70 à 75 cent. le kilo.
- Moutons gras environ 60 cent. le kilo.
- Porcs gras de 80 à 190 fr. l'un.
- Jeunes porcs de 20 à 30 fr. l'un.
- Porcs de 4 à 6 mois de 40 à 60 fr. l'un.
- Volaille de 50 à 60 cent. la livre.
- Ceufs de 70 à 75 cent. la douzaine.
- Lapins environ 25 cent. la livre.

CATUS. — Notre note du 12 février relative à certain incident qui se serait passé dans une commune des environs de Catus, n'a pas eu le don d'émouvoir outre mesure les rédacteurs de l'organe des curés.

M. Magne, ainsi que nous ne lui demandions, aurait dû nous renseigner.

Il ne l'a pas fait : ce silence est incompréhensible.

M. Magne aurait pu au moins expliquer pourquoi les ouailles de cette paroisse se sont abstenues d'aller aux messes des 10 et 17 février ?

Nous, libres penseurs nous disons : parcequ'elles commencent à prendre en dégoût les cérémonies religieuses.

Et Magne, que dit-il ?

Allons, l'abbé, un bon mouvement, s. v. p. Daignez répondre.

PRAYSSAC. — Foire. — A cause du mauvais temps les cours des bestiaux étaient en baisse et peu d'affaires ont été traitées.

Les bœufs gras se sont vendus entre 27 et 32 fr. les 50 kilos.

- Moutons gras, environ 65 c. le kilo.
- Autres, de 15 à 30 fr. l'un.
- Porcs gras, entre 45 et 50 c. la livre poids mort.

- Jeunes porcs, de 20 à 30 fr. l'un.
- Volaille de 50 à 60 c. la livre.
- Lapins de 1 fr. 50 à 2 fr. 50 la paire.
- Ceufs 75 cent. la douzaine.
- Blé de 12 à 13 fr. les 4/5.
- Maïs environ 10 fr. les 4/5.

SAINTE-MÉDARD. — La neige. — La température rigoureuse que nous subissons a empêché la couche de neige qui est tombée dans les derniers jours de janvier et les premiers de ce mois de disparaître ; tout le côté de Latronquière est couvert d'un blanc linéuil et dans certains endroits elle est d'une épaisseur de 40 centimètres.

A Labastide-du-Haut-Mont elle arrive à 80 centimètres. Tous les courriers n'arrivent qu'avec des retards considérables et à l'heure actuelle il neige encore.

Depuis trois jours nous avons 10 degrés de froid : tous les travaux sont suspendus.

BLARS. — Le conseil municipal de Blars, réuni dimanche pour procéder à l'élection d'un maire en remplacement de M. Ponchie dédédé n'a pas procédé à l'élection, les conseillers n'étant pas en nombre.

CONCOTS. — Conférence. — Dimanche à 3 heures, a eu lieu la conférence annoncée sur les syndicats agricoles, sous la présidence de M. le Dr Bach, maire de Concots. Le conférencier, M. le docteur Aymard, a bravé la rigueur du temps pour nous apporter la bonne parole. Avec beaucoup de talent et une conviction profonde il a démontré aux braves paysans accourus pour l'entendre combien ils avaient intérêt à établir entre eux ces liens de solidarité et de mutualité qui constituent la force et l'économie. Après avoir mis en relief le côté moral et patriotique de l'œuvre, il s'attache spécialement à en faire ressortir les avantages matériels et palpables. Par l'association, dit-il, on produit davantage et mieux, on s'assure une meilleure vente et on dépense moins.

Il serait trop long d'énumérer ici les divers avantages signalés par le conférencier avec exemple à l'appui : nous n'en retiendrons qu'un seul, celui ayant trait à l'assurance mutuelle. Les auditeurs sont invités à établir une comparaison entre ce que prélèvent tous les ans les diverses compagnies d'assurances sur la commune de Concots et les sinistres ou pertes qu'elles y payent. Ce calcul bien simple accuse en faveur des dites sociétés des bénéfices énormes ; elles retirent ainsi le 150 du 100 et peuvent en outre assurer à leurs directeurs, inspecteurs, agents et sous-agents de tout ordre de gros appointements. L'assurance est une bien belle chose pour sûr ; mais au lieu d'envoyer notre argent dans les grandes villes enrichir de gros capitalistes, ne vaut-il pas mieux le mettre dans une caisse communale, s'assurer au moyen d'une mutuelle à meilleur marché avec tout autant de garantie, et bénéficier soi-même du gain qu'on donne aux autres ? En plus de cette économie résultant surtout de la gratuité absolue de toutes les fonctions du syndicat, il y a cet autre avantage que l'Etat subventionne toutes les associations agricoles.

M. Aymard n'aura pas prêché dans le désert, car à l'issue de sa conférence la plupart des propriétaires présents ont demandé à faire partie du syndicat. Et vu le nombre imposant d'adhérents, il a été immédiatement décidé qu'une section se rattacherait au syndicat du canton de Limogne serait établie à Concots. Comme suite à cette adhésion toute spontanée, la section compte déjà pour plus de 20,000 francs de bestiaux assurés.

Les membres de la section de Concots se réuniront de nouveau le dimanche 3 mars, à 3 heures du soir, à la mairie afin d'élire le bureau et pour l'admission des nouveaux membres.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Tribunal correctionnel. — Audience du 16 février :

Isidore Depecker, 55 ans, terrassier, né à Saint-Omer (Pas-de-Calais), est condamné à quinze jours de prison pour vagabondage et mendicité.

Pierre Chassaing, 38 ans, cultivateur, à Bart (Corrèze), est poursuivi pour vagabondage. L'affaire est renvoyée à huitaine pour supplément d'enquête.

Alexandre Trémoulié, 51 ans, cultivateur, à Laroquebrou (Cantal), six jours de prison (loi Bérenger), pour vagabondage.

Jeanne Cancès, femme Lacam, ménagère, à Girac, cinquante-quatre ans, 30 fr. d'amende (loi Bérenger), pour coups et blessures.

Léonce Fontanes, trente-trois ans, marchand ambulancier, né à Bordeaux, est condamné par défaut à trois mois de prison pour filouterie d'aliments et vol d'un parapluie.

Le Tribunal prononce ensuite trois condamnations à 50 fr. d'amende pour chasse en temps prohibé.

Encore un vol. — Dans l'après-midi de vendredi, jour de foire, un vol, qui dénote chez leurs auteurs une rare audace, a été commis au préjudice du métayer de M. Fontanges, à Combecave, banlieue de Figeac. Pendant l'absence de ce dernier, venu en ville faire des acquisitions, des malfaiteurs, qui devaient connaître les lieux, ont pénétré dans la maison d'habitation et ont soustrait plusieurs outils aratoires ainsi qu'une somme de 100 fr. cachée sous une poutre. Une enquête est ouverte qui, il faut l'espérer, aboutira à la découverte des coupables.

MARCILLAC-DU-CELE. — Grave accident. — Jeudi, la religieuse de Grèzes, précédemment institutrice à Sauliac, donnait une fête à laquelle assistaient quelques-uns de ses amis de Sauliac.

La fête fut superbe !!!

M. Salgues de Génies, — ex-maire — avait mis à leur disposition sa voiture et son cocher. Mais celui-ci, peut-être peu expérimenté, en descendant la côte de Marcillac, conduisit cheval et voiture dans le fossé : les invités de la « regrettée » sœur, allèrent rouler dans la poussière.

On les releva sanglants. Ramenés à Marcillac dans une autre voiture, les premiers soins leur furent donnés par le docteur.

Leur état était grave et inspirait des inquiétudes.

Ce sera un précieux souvenir de leur visite aux bonnes sœurs.

CARDAILLAC. — Heureux gagnant. — Au dernier tirage des obligations communales du Crédit foncier de France, M. Chartrou, expert géomètre à Cardailiac, a gagné 50,000 francs.

Arrondissement de Gourdon

MARTEL. — La neige. — La neige s'est mise à tomber ce matin après une semaine de froid très intense. Une couche de cinq centimètres couvre déjà le sol. Depuis longtemps nous n'avions pas eu un froid aussi vif à cette époque de l'année.

LE ROC. — Ecrasé par un arbre. — Ces jours derniers, un terrible accident a jeté la consternation dans la commune du Roc, canton de Payrac.

Le jeune Fabiau, âgé de 20 ans, était occupé, à l'aide de ses compagnons, à déraciner un peuplier, lorsque malgré ses précautions, l'arbre se détacha et s'abattit sur la tête du malheureux jeune homme, qui eut le crâne broyé et la cervelle éparse.

La mort a été instantanée.

Si vous avez des digestions pénibles, lourdeurs, somnolence, congestions après les repas, prenez les Pilules Suisses et vous serez soulagé. 1 fr. 50.

Chez nos voisins

MONTAUBAN. — Enfant brûlé vif. — Samedi soir, à 8 heures, un enfant de 6 ans, fils de M. Lacoste, entrepreneur, habitant près le pont, quartier du Rond, étant seul, renversa une lampe à pétrole allumée.

Enveloppé de flammes, l'enfant courut au dehors affolé, appelant sa mère qui était sortie ; on le releva horriblement brûlé et il mourut quelques heures après.

Tout le quartier a été péniblement impressionné par cet épouvantable accident et compatit à la grande douleur des malheureux parents.

BULLETIN FINANCIER

Ferme au début le marché s'est montré moins bon en clôture à cause de la pénurie des affaires. On remarque aujourd'hui un peu moins de monde à la Bourse, on ne peut attribuer ces absences qu'aux fêtes du Carnaval. Il est probable qu'il y en aura encore moins demain. Nos rentes n'ont pas varié, nous retrouvons le 30/0 à 102,27 ; à l'amortissable à 100,45 le 31/20/0 n'a pas été coté à terme.

La Banque de France sans changement à 3,800. Le Comptoir National d'escompte à 584 n'a pas varié ; le Crédit Foncier se traite à 669 ; le Lyonnais a passé de 1108 à 1109 ; la Société Générale est ferme à 617.

Parmi nos chemins, le Lyon à 1810 baisse de 9 fr. ; le Nord est à 2327 au lieu de 2330.

Le Suez se retrouve à 3700 comme samedi.

Les fonds étrangers clotent : l'Extérieure à 72,27 ; l'Italien à 95,85 ; le Portugais revient à 24,50 ; le Russe 3 0/0 1891 se négocie à 87,90.

Le Turc D reste à 24,70 ; la Banque Ottomane à 555.

Bibliographie

Guides des mères et des nourrices du docteur Renard, ancien médecin inspecteur des enfants. — Cet ouvrage important est une encyclopédie de tout ce qui a rapport à l'enfance.

Dans la 1^{re} partie, l'auteur donne à la future maman les conseils à suivre pour avoir une heureuse grossesse. Il prend ensuite l'enfant à sa naissance et le suit pendant tout son élevage, qu'il soit élevé au sein par sa mère ou une nourrice ou qu'il prenne le biberon.

La 2^e partie est consacrée au sevrage et à la dentition.

La 3^e traite de l'hygiène de l'enfant, des bains, du coucher, du sommeil, du réveil, des sorties, de la marche.

Dans la 4^e partie, l'auteur s'occupe des principales affections qui peuvent sévir sur l'enfant en bas âge : affection de l'appareil digestif, diarrhée, entérite, bronchite, coqueluche, fluxion de poitrine, convulsion, méningite.

Un chapitre spécial traite des fièvres éruptives : rougeole, varicelle, scarlatine, fièvre typhoïde.

Cet ouvrage donne le traitement à suivre, dans les croûtes de lait, la jaunisse, les brûlures, la hernie, etc. Il termine par un tableau pour la dentition et les pesées de l'enfant.

En consultant ce faible résumé de la table des matières de cet ouvrage, on voit que rien n'a été négligé pour en faire un guide, qui sera journellement consulté par les mamans auxquelles il rendra de grands services.

Envoi franco contre un mandat de 2 francs, adressé au bureau du journal.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczéma, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-restante, à M. Vincent 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

Eviter les contrefaçons
**CHOCOLAT
MENIER**
Exiger le véritable nom

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Places de Luxe — Compartiments-Couchettes.

La Compagnie d'Orléans se propose de mettre à la disposition des voyageurs, dans certains trains express, des places de Compartiments-Couchettes dont le prix est très sensiblement inférieur à celui des places de lits-toilette.

Le prix d'une place de Compartiments-Couchettes est égal au prix du billet de première classe, augmenté d'un supplément de 10 francs, quel que soit le parcours à effectuer.

Le nombre de ces places étant limité, il ne pourra être satisfait aux demandes que dans la mesure des disponibilités.

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets : 1^{re} classe 163 fr. 50 c. — 2^e classe 122 fr. 50 c.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthyary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Étude de M^e A. TASSART, avoué près le Tribunal civil de Cahors, 10, rue du Portail-Alban
 Successeur de M^e MAZIÈRES

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

Au plus offrant et dernier enchérisseur, d'immeubles situés sur la commune de Montcuq, canton dudit.

L'adjudication aura lieu le VINGT MARS mil neuf cent un à une heure de l'après-midi, au palais de justice à Cahors.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, que suivant procès-verbal de saisie immobilière du ministère de M^e LUC, huissier à Montcuq, en date du dix-sept décembre mil neuf cent, enregistré, visé et dénoncé, suivant exploit de M^e PA-GUA, huissier à Beauville (Lot-et-Garonne), du vingt-un décembre mil neuf cent, les dits procès-verbal de saisie et exploit de dénonciation, transcrits au bureau des hypothèques de Cahors, le vingt-quatre décembre mil neuf cent, volume 169, numéros 6 et 7.

Il a été procédé à la requête de : 1^o Henri GUIGNES, propriétaire-cultivateur, demeurant à Foissac, commune du Boulvé; 2^o Hippolyte GUIGNES, propriétaire-cultivateur, demeurant à Mascayrolles, commune de Fargues, ayant M^e A. TASSART, pour avoué.

Sur la tête et au préjudice du sieur François BORDERIE, demeurant précédemment à Courrou-Haut, commune de Montcuq et actuellement métayer à Zette, commune de Bleymont, canton de Beauville (Lot-et-Garonne),

A la saisie réelle des biens immeubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

DES biens immeubles à vendre

Une pièce de terre située au lieu dit « Rivière de Bonal et de Belfort » commune de Montcuq, section de Rouillac, formant les numéros 33 P et 9 P section G du plan cadastral de la commune de Montcuq d'une contenance de soixante-cinq ares quatre-vingt-quatorze centiares, première, deuxième, troisième et quatrième classes d'un revenu de quarante-cinq francs soixante-onze centimes; cette pièce de terre confronte d'un côté à Mademoiselle Lefranc de Lacary (fossé et chemin entre); d'autre côté à ruisseau avec chemin entre; d'autre côté à Conderc et à pré de M^{lle} Lefranc de Lacary. Une partie de cette pièce de terre est aujourd'hui en pré (neuf ares environ) et le restant est ensemencé en blé et avoine. A l'extrémité de cette terre se trouve

une grange ou petite maison de débarras, construite en pierres, couverte en tuiles et quatre peupliers.

L'immeuble ci-dessus décrit et désigné est situé sur la commune de Montcuq canton dudit (Lot). Il est la propriété dudit François BORDERIES, partie saisie, et est joui et exploité par lui.

Lecture et publication du cahier des charges ont été faites à l'audience du tribunal civil de Cahors le treize février mil neuf cent un et la vente fixée au vingt mars prochain.

En conséquence il sera procédé le vingt mars mil neuf cent un à une heure de l'après-midi, à l'audience des criées dudit tribunal à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur de l'immeuble ci-dessus désigné.

Elle aura lieu en un seul lot sur la mise à prix de dix **10** francs ci-dessus.

L'adjudicataire de convention expresse devra dans la quinzaine de l'adjudication verser aux mains de M^e TASSART tous les frais exposés au jour de la vente qui seront annoncés avant l'ouverture des enchères.

NOTA : Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales, qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Fait et rédigé par moi avoué pour suivant à Cahors le dix-huit février mil neuf cent un.

L'avoué poursuivant

A. TASSART.

Enregistré à Cahors, le février, mil neuf cent un, F^o C^o regu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Le Receveur,

Pour plus amples renseignements s'adresser à M^e TASSART qui comme tous les autres avoués occupant près le même tribunal pourra être chargé d'enchérir.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'HIVER (AU 12 NOVEMBRE 1900)

De Paris à Toulouse

	17		5		23(1)		35		1125	
	EXPRESS.	EXPRESS.	EXPRESS.	EXPRESS.	EXPRESS.	DIRECT.	DIRECT.	OMNIBUS.	OMNIBUS.	
PARIS.....	départ.. 3 10 s.	10 19 m.	3 53 s.	11 15 s.	3 10	9 29	11 15 s.	—	—	
LIMOGES.....	arrivée.. 1 50	4 40	3 10	9 29	3 18	9 29	—	—	—	
	départ.. 3 31	4 46	3 18	9 29	4 57	12 32	—	—	—	
BRIVE.....	arrivée.. 6 45	7 1	5 5	1	—	—	—	—	—	
	départ.. 7 20	—	—	—	—	—	—	—	—	
Gignac-Cressensac.....	arrivée.. 7 40	7 37	5 44	1 59	—	—	—	—	—	
SOULLAC.....	départ.. 7 45	7 38	5 47	2 3	—	—	—	—	—	
	arrivée.. 7 52	—	—	2 10	—	—	—	—	—	
CAZOULÈS.....	départ.. 7 53	—	—	2 11	—	—	—	—	—	
Lamothe-Fénelon.....	8 9	—	—	2 26	—	—	—	—	—	
Nozac.....	8 19	—	—	2 37	—	—	—	—	—	
GOURDON.....	8 31	8 3	6 15	2 50	—	—	—	—	—	
Saint-Clair.....	8 40	—	—	3	—	—	—	—	—	
Dégagnac.....	8 51	—	—	3 12	—	—	—	—	—	
Thédirac-Peyrilles.....	9 2	—	—	3 24	—	—	—	—	—	
Saint-Denis-Catus.....	9 13	—	—	3 35	—	—	—	—	—	
Espère.....	9 22	—	—	3 45	—	—	—	—	—	
CAHORS.....	arrivée.. 9 32	8 39	6 54	3 56	—	—	—	—	—	
	départ.. 9 41	8 45	7 3	4 5	—	—	—	—	—	
Sept-Ponts.....	9 51	—	—	4 16	—	—	—	—	—	
Cieureac.....	10 5	—	—	4 32	—	—	—	—	—	
Lalbenque.....	10 12	—	—	4 40	—	—	—	—	—	
Caussade.....	10 45	9 23	7 45	5 15	—	—	—	—	—	
MONTAUBAN.....	arrivée.. 11 19	9 47	8 10	5 55	—	—	—	—	—	
TOULOUSE.....	arrivée.. 12 14 s.	10 35 s.	8 59	7 51	—	—	—	—	—	

(1) Le train EXPRESS 22 qui part de Paris à 9 h. 5, prend des voyageurs de 2^e et 3^e cl. en provenance de Paris et à destination des au-delà de Brive. (Brive exclu).

De Toulouse à Paris

	140 (1)		16		1140-1128		1132		26		1126		1136		40	
	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	DIRECT	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	
TOULOUSE.....	1	2 43 s.	3 18 s.	5 45 s.	8 40 s.	—	9 16 m.	5 30 m.	—	—	—	—	—	—	—	
MONTAUBAN.....	1 50	3 37	4 32	7 30	9 31	—	10 53	7 25	—	—	—	—	—	—	—	
Caussade.....	—	4 1	5 12	8 11	9 53	—	11 33	8 6	—	—	—	—	—	—	—	
Lalbenque.....	—	—	5 53	8 52	—	—	12 13 s.	8 48	—	—	—	—	—	—	—	
Cieureac.....	—	—	6 2	9 1	—	—	12 22	8 57	—	—	—	—	—	—	—	
Sept-Ponts.....	—	—	6 14	9 13	—	—	12 34	9 9	—	—	—	—	—	—	—	
CAHORS.....	arr. 2 46	4 38	6 22	9 21	10 30	—	12 42	9 17	—	—	—	—	—	—	—	
	dép. 2 50	4 48	6 40	9 21	10 36	—	12 42	9 36	—	—	—	—	—	—	—	
Espère.....	—	—	6 53	—	—	—	6 11	9 48	—	—	—	—	—	—	—	
St-Denis-Catus.....	—	—	7 7	—	—	—	6 25	—	—	—	—	—	—	—	—	
Thédirac-Peyril.....	—	—	7 21	—	—	—	6 41	10 14	—	—	—	—	—	—	—	
Dégagnac.....	—	—	7 30	—	—	—	6 50	10 23	—	—	—	—	—	—	—	
Saint-Clair.....	—	—	7 40	—	—	—	6 59	10 32	—	—	—	—	—	—	—	
GOURDON.....	—	5 30	7 55	—	—	—	7 17	10 45	—	—	—	—	—	—	—	
Nozac.....	—	—	8 4	—	—	—	7 26	10 53	—	—	—	—	—	—	—	
Lamothe-Fénel.....	—	—	8 13	—	—	—	7 36	11 2	—	—	—	—	—	—	—	
CAZOULÈS.....	a. —	—	8 25	—	—	—	7 48	11 14	—	—	—	—	—	—	—	
	d. —	—	8 26	—	—	—	7 49	11 15	—	—	—	—	—	—	—	
SOULLAC.....	a. 3 48	5 51	8 34	—	—	—	7 57	11 22	—	—	—	—	—	—	—	
	d. 3 49	5 55	8 39	—	—	—	8 7	11 25	—	—	—	—	—	—	—	
Gignac-Cressensac.....	—	—	9 9	—	—	—	8 37	11 51	—	—	—	—	—	—	—	
BRIVE.....	a. 4 25	6 31	9 44	—	—	—	12 14 m	12 23 s.	—	—	—	—	—	—	—	
	d. 4 30	7	—	—	—	—	12 23	12 50	—	—	—	—	—	—	—	
PARIS.....	arrivée.. 12 9 m	4 37 m.	—	—	—	—	9 37	11 31	—	—	—	—	—	—	—	

(1) Le train 140 ne prend que des voyageurs de 1^{re} classe; il prend exceptionnellement les voyageurs porteurs d'un billet comportant un trajet simple d'un moins 400 kil. en 2^e classe et 500 kil. en 3^e classe.

(2) Le train 1132 n'a lieu que les jours de foire à Montauban.

De Cahors à Libos

	Omnibus.	Poste.	Omnibus.
CAHORS — D.	6 5	12 50	6 70
Mercuès.....	6 19	1 4	6 44
Arrêt Douelle	6 23	1 8	6 48
Parnac.....	6 50	1 45	6 55
Luzsch.....	6 56	1 21	7 2
Castelfranc.....	6 49	4 39	7 15
Arrêt Prayzac	6 42	—	7 18
Puy-l'Évêque	7 4	1 43	7 28
Duravel.....	7 8	1 50	7 35
Soturac-Touzac	7 16	1 58	7 48
Fumel.....	7 25	2 7	7 53
LIBOS.....	7 51	2 13	7 59
PARIS.....	11 19 s.	4 37	9 25 m

De Libos à Cahors

	Poste.	Omnibus.	Omnibus.
PARIS — D.	7 51	11 45	7 43 m
LIBOS.....	7 6	3 8	8 55
Arrêt Douelle	7 10	3 18	9 9
Fumel.....	8 6	3 34	9 15
Soturac-Touzac	8 16	3 54	9 25
Duravel.....	8 23	3 41	9 32
Puy-l'Évêque	8 30	3 48	9 39
Arrêt Prayzac	8 37	—	9 46
Castelfranc.....	8 45	3 59	9 51
Luzsch.....	8 54	4 9	10 1
Parnac.....	9 5	4 17	10 4
Arrêt Douelle	9 8	4 22	10 14
Mercuès.....	9 15	4 27	10 19
CAHORS.....	9 25	4 39	10 31

De Cahors à Capdenac

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus.
CAHORS — D.	7 23	1 27	6 27
Cabest t. halte	7 33	1 56	6 36
Arcambal.....	7 43	1 47	6 46
Vers.....	7 52	1 56	6 54
Saint-Géry.....	8 1	2 4	7 2
Conduché.....	8 14	2 17	7 14
St-Cirq, halte	8 21	2 3	7 20
St-Martin-Lab.	8 33	2 3	7 28
Calvignac, halte	8 44	2 1	7 35
Cajarc.....	8 55	2 1	7 47
Montbrun, halte	9 6	3 6	7 57
Toirac.....	9 16	3 16	8 6
Lamadelleine.....	9 29	3 29	8 18
CAPDENAC, A.	9 41	3 41	8 30

De Capdenac à Cahors

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus.
CAPDENAC, D.	7 35	11 9	5 19
Lamadelleine.....	7 45	11 24	5 31
Toirac.....	7 56	11 33	5 45
Montbrun, halte	8 4	11 42	5 52
Cajarc.....	8 14	11 55	6 4
Calvignac, halte	8 24	12 6	6 15
St-Martin-Lab.	8 32	12 14	6 24
St-Cirq, halte.	8 40	12 23	6 33
Conduché.....	8 46	12 30	6 40
Saint-Géry.....	8 55	12 45	7
Vers.....	9 5	12 51	7 6
Arcambal.....	9 15	1	7 15
Cabestut, halte	9 25	1 11	7 26
CAHORS.....	9 51	1 19	7 34

ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART
J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors
 ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900
 MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE
 QUI A EU LIEU A PARIS EN JUILLET
 DERNIER

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle

Nouvelle installation du matériel suivant les grands progrès du jour
 CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS
 PAR TOUS PROCÉDÉS

LE VÉRITABLE
EXTRAIT DE VIANDE
LIEBIG
 est un
PUR JUS de VIANDE de BŒUF
 TRÈS CONCENTRÉ
 dont l'Utilité dans la Cuisine journalière est incontestable.
 SE VEND CHEZ TOUS LES ÉPICIERS ET MARCHANDS DE COMESTIBLES.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes du Carnaval 1901.